



NOTE DE TRAVAIL

CONFÉRENCE DE HAUT NIVEAU SUR LA SÛRETÉ DE L'AVIATION (HLCAS)

Montréal, 12 – 14 septembre 2012

Point 8 : Stimulation des développements technologiques et de l'innovation

LIQUIDES, AÉROSOLS ET GEL

(Note présentée par le Secrétariat)

SOMMAIRE

La présente note rend compte de la situation actuelle en ce qui concerne la levée des restrictions frappant le transport des liquides, aérosols et gel (LAG) et met en lumière les efforts de la communauté internationale pour garantir la coordination et l'harmonisation internationales de la levée des restrictions frappant les LAG.

Suite à donner : la Conférence de haut niveau sur la sûreté de l'aviation est invitée à entériner les conclusions et recommandations qui figurent au paragraphe 3.

1. INTRODUCTION

1.1 Les restrictions imposées au transport des liquides, aérosols et gel (LAG) ont été introduites en 2006 à la suite d'un complot raté visant à faire exploser des explosifs liquides à bord d'un aéronef.

1.2 À la suggestion de la vingt-deuxième réunion du Groupe d'experts de la sûreté de l'aviation (AVSECP), en 2011, le Groupe d'étude du Secrétariat (SSG) sur le transport et l'inspection/filtrage des liquides, aérosols et gel a tenu sa troisième réunion les 14 et 15 décembre 2011 à Paris (France) en vue de renforcer la coordination et l'harmonisation internationales en matière de levée des restrictions frappant le transport des LAG.

1.3 Le SSG LAG a examiné la situation du moment pour la levée des restrictions sur le transport des LAG par les États, y compris les mises à jour sur la technologie existante et les options disponibles. À la lumière des délibérations, le SSG LAG a reconnu :

- a) que l'utilisation d'explosifs liquides demeure une grave préoccupation pour la sûreté de l'aviation ;
- b) que, bien que la technologie et les procédures corrélatives de détection des explosifs liquides s'améliorent, il n'existe pas encore de consensus international sur la capacité des technologies d'inspection/filtrage de remplacer entièrement les restrictions actuelles concernant les LAG ;

- c) que la coordination internationale, où interviennent les responsables des réglementations et l'industrie, est essentielle pour garantir que l'existence d'approches différentes ne crée pas des difficultés opérationnelles, des risques de confusion ou d'autres effets secondaires néfastes, ou ne les aggrave.

2. ANALYSE

2.1 Pour garantir que la levée éventuelle des restrictions sur les LAG se déroule de manière harmonisée et sans heurt, il faut prendre des mesures notamment dans les domaines suivants : efforts accrus de sensibilisation par les États, coordination internationale des échéances et des arrangements pour l'introduction de procédures d'inspection/filtrage des LAG, identification et tenue à jour d'une liste d'États qui prévoient de réviser ou de lever les restrictions sur les LAG, et élaboration dans les plus brefs délais d'éléments indicatifs de l'OACI pour aider les responsables des réglementations et l'industrie à se préparer.

2.2 L'introduction d'inspections/filtrages des LAG fondées sur la technologie exigera des investissements en matériel, en formation des préposés et en sensibilisation du public, ainsi que des modifications de la configuration des postes de contrôle pour les inspections/filtrages. De plus, la mise en place des inspections/filtrages des LAG devrait pouvoir se gérer sans perturbation opérationnelle significative à la condition qu'elle soit introduite de manière graduelle, étant donné l'échelle et la complexité des opérations aéronautiques considérées.

3. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

3.1 La Conférence de haut niveau sur la sûreté de l'aviation est invitée à conclure :

- a) qu'il faut que les autorités nationales de sûreté de l'aviation continuent à collaborer entre elles et avec l'industrie pour une transition souple des restrictions actuelles sur les LAG vers des inspections/filtrages des LAG au moyen d'une technologie adaptée et de procédures corrélatives ;
- b) que la levée des restrictions sur les LAG devrait être graduelle et se faire à des rythmes différents selon les États et les régions, et qu'il faut continuer d'encourager une coordination internationale dans ce domaine.

3.2 La Conférence de haut niveau sur la sûreté de l'aviation est invitée à recommander :

- a) que les autorités nationales, l'industrie et les autres parties prenantes poursuivent leurs efforts de collaboration en vue d'élaborer et de maintenir des exigences mutuellement reconnues concernant l'inspection/filtrage des LAG à l'aide d'une technologie et de procédures corrélatives ;
- b) que les États optent pour l'inspection/filtrage à l'aide de technologies et de procédures corrélatives à la place des restrictions sur les LAG, lorsque c'est possible, et que les vols qui arrivent d'États qui appliquent l'inspection/filtrage des LAG soient traités de la même manière que les vols provenant d'États où les restrictions sur les LAG sont appliquées ;
- c) que des pratiques optimales et des techniques efficaces d'inspection/filtrage des LAG soient introduites dans les éléments indicatifs de l'OACI.